

AR Prefecture

006-210600441-20230630-30_06_2023_06-DE
Reçu le 06/07/2023

ANNEXE II DEL_2023_07

AR Prefecture

006-250601879-20230223-DEL_2023_07-DE
Reçu le 03/03/2023
Publié le 03/03/2023

sictiam

COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

GRILLE TARIFAIRE



MAJ 23/02/2023

Le présent document définit les tarifs de l'Offre Eclairage Public, applicable aux Communes Adhérentes à la Compétence "Eclairage Public". Ils sont applicables à compter du 1^{er} mars 2023.

AR Prefecture

Reçu le 03/03/2023
Publié le 03/03/2023

Délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs ou d'extension et de rénovation sur les réseaux et les installations d'éclairage public :

- 4.5 % du montant de l'opération à l'achèvement des travaux
- 2 % du montant de l'estimation de l'opération si l'étude n'est pas suivie de la réalisation des travaux.

Offre forfaitaire Travaux neufs et maintenance :

- **Maitrise d'ouvrage déléguée des travaux neufs ou d'extension et de rénovation :**
 - 4.5 % du montant de l'opération à l'achèvement des travaux
 - 2 % du montant de l'estimation de l'opération si l'étude n'est pas suivie de la réalisation des travaux.
- **Forfait au point lumineux pour la maintenance :**
 - Led : 20 € / pt lumineux
 - Lampes classiques : 25 € / pt lumineux
 - Ballons Fluos 30 € / pt lumineux

Prestations de service :

- **Utilisation du marché de travaux pour la maintenance :**
 - Remboursement du SICTIAM à n+1
 - 2.5% du montant TTC des interventions pour contribution à la gestion, au pilotage et comptabilité.
- **Bénéfice de l'équipe d'astreinte de l'entreprise : 100 €/mois**
- **DT/DICT :**
 - Mise à disposition du logiciel de réponse au DT/DICT : en cours de définition
 - Réponse au DT/DICT par le SICTIAM : en cours de définition
- **Réalisation d'un audit patrimonial :**
 - Remboursement du SICTIAM dans les 6 mois suivant la réception de la prestation
 - 2.5% du montant TTC des interventions pour contribution à la gestion, au pilotage et comptabilité.
- **Géoréférencement des réseaux :**
 - Remboursement du SICTIAM dans les 6 mois suivant la réception de la prestation
 - 2.5% du montant TTC des interventions pour contribution à la gestion, au pilotage et comptabilité.